

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1 / 7
		Révision nr : 9
		Date : 3 / 10 / 2011
		Remplace la fiche : 18 / 2 / 2011
Potassium dichromate		SP-O(HIJ)-T(VWY)-N

Danger



SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Ref. n° : 105 141
 Nom commercial : Potassium dichromate
 Identification de la société : JEULIN SA
 T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99
 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900
 27019 EVREUX France
 e-mail : support@jeulin.fr
 N° de téléphone en cas d'urgence : 01 45 42 59 59
 Usage : Usage laboratoire

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classe de danger et code de catégorie
Règlement CE 1272/2008 (CLP)

- Dangers physiques :
 - Matières solides comburantes - Catégorie 2 - Danger (CLP : Ox. Sol. 2)
- Dangers pour la santé :
 - Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 3 - Danger (CLP : Acute Tox. 3)
 - Toxicité aiguë, par voie cutanée - Catégorie 4 - Attention (CLP : Acute Tox. 4)
 - Toxicité aiguë, par inhalation - Catégorie 2 - Danger (CLP : Acute Tox. 2)
 - Corrosion cutanée - Catégorie 1B - Danger (CLP : Skin Corr. 1B)
 - Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1 - Danger (CLP : Resp. Sens. 1)
 - Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Attention (CLP : Skin Sens. 1)
 - Mutagenicité sur les cellules germinales - Catégorie 1B - Danger (CLP : Muta. 1B)
 - Cancérogénicité - Catégorie 1B - Danger (CLP : Carc. 1B)
 - Toxicité pour le système reproductif - Catégorie 1B - Danger (CLP : Repr. 1B)
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 1 - Danger (CLP : STOT RE 1)
- Dangers pour l'environnement :
 - Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu - Catégorie 1 - Attention (CLP : Aquatic Acute 1)
 - Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 1 - Attention (CLP : Aquatic Chronic 1)

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45: O; R8
 Carc. Cat. 2; R45
 Muta. Cat. 2; R46
 Repr. Cat. 2; R60-61
 T+; R26
 T; R25-R48/23
 Xn; R21
 C; R34
 Xn ; R42/43
 N; R50-53

Éléments d'étiquetage

Etiquetage Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

- Pictogramme(s) de danger



JEULIN SA

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France
 e-mail : support@jeulin.fr

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2 / 7
		Révision nr : 9
		Date : 3 / 10 / 2011
		Remplace la fiche : 18 / 2 / 2011
Potassium dichromate		SP-O(HIJ)-T(VWY)-N

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

• Mention d'avertissement • Mention de danger	: Danger : H272 : Peut aggraver un incendie; comburant. H330 : Mortel par inhalation. H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H301 : Toxique en cas d'ingestion. H350 : Peut provoquer le cancer. H340 : Peut induire des anomalies génétiques. H360FD : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. H312 : Nocif par contact cutané. H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
• Conseils de prudence - Généraux - Prévention	: P102 : Tenir hors de portée des enfants. P201 : Se procurer les instructions avant utilisation. : P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P221 : Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles... P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
- Stockage	: P405 : Garder sous clé.
Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45 : Symbole(s)	  
Phrase(s) R	: Très toxique. Comburant. Dangereux pour l'environnement. : R46 : Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires. R8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles. R45 : Peut provoquer le cancer. R60 : Peut altérer la fertilité. R61 : Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R21 : Nocif par contact avec la peau. R25 : Toxique en cas d'ingestion. R26 : Très toxique par inhalation. R34 : Provoque des brûlures. R42/43 : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. R48/23 : Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	: S1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants. S22 : Ne pas respirer les poussières. S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S53 : Eviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. S56 : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

JEULIN SA

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France
 e-mail : support@jeulin.fr

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3 / 7
		Révision nr : 9
		Date : 3 / 10 / 2011
		Remplace la fiche : 18 / 2 / 2011
Potassium dichromate		SP-O(HIJ)-T(VWY)-N

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

S63 : En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	REACH	Classification
Dichromate de potassium	100 env. %	7778-50-9	231-906-6	024-002-00-6	----	O; R8 Carc. Cat. 2; R45 Muta. Cat. 2; R46 Repr. Cat. 2; R60 Repr. Cat. 2; R61 T+; R26 T; R25-48/23 Xn; R21 C; R34 R42/43 N; R50-53 ----- Ox. Sol. 2 (H272) Carc. 1B (H350) Muta. 1B (H340) Repr. 1B (H360FD) Acute Tox. 2 (H330) Acute Tox. 3 (H301) Skin Corr. 1B (H314) STOT RE 1 (H372) Resp. Sens. 1 (H334) Acute Tox. 4 (H312) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)

SECTION 4. Premiers secours

- Inhalation : Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène.
En cas de malaise consulter un médecin.
Faire respirer de l'air frais.
En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.
Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : **Ne pas faire vomir, à cause des effets corrosifs.**
: Consulter immédiatement un médecin.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction**
- Adéquats : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
- Risques particuliers** : En cas de feu, présence de fumées dangereuses.
Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques.
Comburent.
: **Tenir à l'écart des matières combustibles.**
: Une température élevée peut libérer des gaz dangereux.
- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.
- Procédures spéciales** : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

JEULIN SA

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France
e-mail : support@jeulin.fr

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4 / 7
		Révision nr : 9
		Date : 3 / 10 / 2011
		Remplace la fiche : 18 / 2 / 2011
Potassium dichromate		SP-O(HIJ)-T(VWY)-N

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
- Mesures après fuite / épandage** : Neutraliser les résidus de faible importance à l'aide de bisulfite de sodium, de thiosulfate de sodium ou de sels ferreux en présence d'acide sulfurique. Puis rincer à l'eau.
Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate.
Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- : **Eviter la production de poussières.**

SECTION 7. Manipulation et stockage

- Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition.
- Manipulation** : Porter un vêtement de protection approprié.
Eviter de remuer la matière en poudre en mettant en suspension des poussières aériennes.
Eviter toute exposition inutile.
Ne pas respirer les poussières.
- Stockage** : **Conserver sous clé.**
Limiter l'accès au personnel autorisé.
Après utilisation bien fermer le couvercle.
- : **Tenir à l'écart des matières combustibles.**
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Eviter le contact avec l'humidité.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection individuelle** : Eviter toute exposition inutile.
- **Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.
- **Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- **Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.
- **Protection des yeux** : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- **Autres** : Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a un risque d'exposition.
Prendre les précautions adéquates pour éviter le soulèvement de poussières.
Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de poussières.
- Contrôle de l'exposition**
- **France** : VME 0,05 mg/m³ (Cr)

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

- Nom chimique** : Dichromate de potassium - Bichromate de potassium
- Etat physique** : Poudre.
- Couleur** : Orange.
- Odeur** : Aucun(e).
- pH** : 25°C: 3,5- 5,0 (29,4g/L H₂O)
- Poids moléculaire** : 294,19
- Point de fusion [°C]** : 398
- T° d'ébullition initiale [°C]** : Se décompose à 500 °C
- Densité** : 2,68

JEULIN SA

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France
e-mail : support@jeulin.fr

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5 / 7
		Révision nr : 9
		Date : 3 / 10 / 2011
		Remplace la fiche : 18 / 2 / 2011
Potassium dichromate		SP-O(HIJ)-T(VWY)-N

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

Pression de vapeur [hPa]	: Aucune donnée disponible.
Solubilité dans	: Eau. (20°C) : 29,4 g/L.
	Ethanol. (20 °C) : insoluble
Point d'éclair [°C]	: Non applicable.
Temp. d'autoinflammation [°C]	: Non applicable.
Limites d'explosivité	
Limites d'explosivité inférieures [%]	: Non applicable.
Limites d'explosivité supérieures [%]	: Non applicable.
Log P octanol / eau à 20°C	: Aucune donnée disponible.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter	: Contact avec des substances métalliques.
Matières à éviter	: Acides forts. (H2SO4, HCl...) Eau. Matières combustibles. Agents réducteurs. Composés organiques. Chlorates. Métaux. (poudre)
Produits de décomposition dangereux	: Aucune donnée disponible.
Propriétés dangereuses	: Peut exploser en mélange avec des matières combustibles. Favorise l'inflammation des matières combustibles.

SECTION 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë - Inhalation	: Peut être mortel par inhalation. L'inhalation du produit provoque de graves effets toxiques, pouvant entraîner la mort. Les poussières du produit peuvent causer une sévère irritation des voies respiratoires. L'inhalation du produit peut provoquer une pneumonie de nature chimique. Risque d'œdème pulmonaire.
- Cutanée	: Toxique par contact avec la peau. Le contact cutané avec le produit provoque de graves effets toxiques, pouvant entraîner la mort. Provoque des brûlures. Provoque de ulcères et des nécroses des tissus.
- Oculaire	: Très irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.
- Ingestion	: Toxique en cas d'ingestion. L'ingestion du produit provoque de graves effets toxiques, pouvant entraîner la mort. Irritation grave ou brûlures à la bouche, la gorge, l'oesophage et l'estomac. Hémorragie digestive, perforations gastriques et oesophagiennes, nécrose et acidose métabolique, sténose digestive. Provoque une lésion du foie et des reins avec risque d'apparition d'une insuffisance hépatique et rénale. Atteinte cardiaque possible.
- Autre	: Organe(s) cible(s) : Reins, urètre. Peau. Sang. Poumons.

JEULIN SA

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France
e-mail : support@jeulin.fr

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6 / 7
		Révision nr : 9
		Date : 3 / 10 / 2011
		Remplace la fiche : 18 / 2 / 2011
Potassium dichromate		SP-O(HIJ)-T(VWY)-N

SECTION 11. Informations toxicologiques (suite)

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]	: 25
Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg]	: 14
Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]	: Aucune donnée disponible.
Toxicité chronique	
Sensibilisation	: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau. L'exposition peut provoquer une réaction allergique. Dermatite.
Effets cancérogènes	: Peut causer le cancer. Cancérogène catégorie : cat. 1B (Selon Règlement (CE) 1272/2008) IARC (International Agency for Research on Cancer). Overall Evaluations of Carcinogenicity to Humans Group 1: Carcinogenic to humans
Effets mutagènes	: Peut causer des altérations génétiques héréditaires. Mutagène catégorie : Cat. 1B (Selon Règlement (CE) 1272/2008)
- Ames test	: Aucune donnée disponible.
- E. Coli test	: Aucune donnée disponible.
Toxicité vis-à-vis de la reproduction	: Toxique pour la reproduction catégorie : Cat. 1B (Selon Règlement (CE) 1272/2008) Peut altérer la fertilité. Il est conseillé aux femmes enceintes de proscrire tout contact avec ce produit.
Effets tératogènes	: Peut nuire au fœtus.
Autres informations toxicologiques	: D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques. Des informations toxicologiques complémentaires sont disponibles dans la fiche toxicologique INRS FT N°: 180.

SECTION 12. Informations écologiques

Information relative aux effets écologiques	: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Eviter le rejet dans l'environnement. Toxicité pour les poissons : P. Promelas CE50 25-150 mg/L/96h. Toxicité pour les daphnies : Daphnia Magna CE50 : 0,035 mg/L/48h
DThO (gO2/g)	: Aucune donnée disponible.
DBO 5 (gO2/g)	: Aucune donnée disponible.
Potentiel de bio-accumulation	: Aucune donnée disponible.
Informations sur l'élimination	: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination des déchets	: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux. Ne pas réutiliser les containers vides. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Procédures d'élimination des déchets	: Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.

JEULIN SA

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France
e-mail : support@jeulin.fr

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7 / 7
		Révision nr : 9
		Date : 3 / 10 / 2011
		Remplace la fiche : 18 / 2 / 2011
Potassium dichromate		SP-O(HIJ)-T(VWY)-N

SECTION 14. Informations relatives au transport

- Proper shipping name : UN3086 SOLIDE TOXIQUE, COMBURANT, N.S.A., 6.1 (5.1), I, (C/E)
- No ONU : 3086
- I.D. n° : 665
- Transport terrestre**
 - ADR/RID : Class : 6.1
Group : I
- Transport par mer**
 - GGVE/GGVSee classe
 - Code IMO-IMDG : UN 3086 Solide toxique, comburant, n.s.a. (potassium dichromate)
 - Classe : 6.1 (5.1)
 - Groupe d'emballage : I
- Transport aérien**
 - ICAO/IATA : UN 3086 Toxic solid, oxidizing, n.o.s. (potassium dichromate)
 - IATA - Classe ou division : 6.1 (5.1)
 - Groupe d'emballage IATA : I

SECTION 15. Informations réglementaires

Autres : Aucun(e).

SECTION 16. Autres informations

Autres données

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

JEULIN SA

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France
e-mail : support@jeulin.fr